

DATE 31 mars 1978

RÉPONSES À L'ÉTUDE DE LA GESTION ET DU CONTRÔLE FINANCIER

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
(31 MARS 1977)NOM DU MIN./ORGANISME/SOCIÉTÉ
AUTEUR DES RÉPONSES CONSEIL NATIONAL
DE RECHERCHES
CANADA

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL	RÉPONSES DE L'ORGANISME EN 1977 RAPPORT	RÉPONSES AU 31 MARS 1978
<p>- la conformité des procédés d'enregistrement et de contrôle des stocks au Guide d'administration financière du Conseil du Trésor.</p>	Recommandation acceptée	<p>Le Conseil estime que la Loi sur le CNRC l'autorise à prêter du matériel à des organismes non gouvernementaux. Le ministère de la Justice étudie cette question et nous attendons sa décision.</p>
<p>MATÉRIEL - PRÊTS</p> <p>L'autorisation en vertu de laquelle le Conseil peut prêter du matériel n'est pas clairement définie. Toutes les divisions du Conseil peuvent s'occuper du matériel prêté et en tenir des registres.</p> <p>Avant de prêter du matériel à des organismes non gouvernementaux, il faudrait obtenir une autorisation. Les prêts devraient être enregistrés à un seul endroit et soumis au contrôle fonctionnel de la direction des Services financiers du Conseil.</p>	Recommandation acceptée	<p>On mettra au point un système de contrôle du matériel prêté, en s'inspirant des résultats de l'étude des services d'approvisionnements et des fonctions financières y afférentes.</p>